



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

**Numéro de la demande :** 2021-0097

**Demande :** Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes d'un produit : nouveaux organismes nuisibles

**Produit :** Fortenza

**Numéro d'homologation :** 30899

**Principes actifs (p.a.) :** Cyantraniliprole

**Numéro de document de l'ARLA :** 3238851

### Contexte

Le produit Fortenza a été homologué pour la première fois le 7 août 2013. Fortenza est un produit de traitement des semences de classe commerciale contenant 600 g/L de cyantraniliprole.

Fortenza est appliqué sur plusieurs cultures pour lutter contre divers insectes ravageurs. Fortenza est appliqué sur les semences de soja à des doses de 41,5 à 83 mL (25 à 50 grammes de principe actif) par 100 kg de semences pour la suppression de la mouche des semis, du hanneton européen, du hanneton commun et du ver-gris noir, et à une dose de 83 mL par 100 kg de semences pour la suppression de la larve de taupin et de la chrysomèle du haricot. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

### But de la demande

Le but de cette demande est d'ajouter une allégation de réduction en début de saison des populations de pucerons du soja dans le soja sur l'étiquette du produit Fortenza.

### Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation sanitaire ni aucune évaluation environnementale n'a été effectuée, car aucune modification n'a été apportée au profil d'emploi, y compris les méthodes d'application, les calendriers d'application et la dose.

### Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur examinés à l'appui de la modification de l'étiquette visant à ajouter une allégation concernant le puceron du soja dans le soja proviennent de trois études sur le terrain et d'une seule étude contrôlée en pot. Les résultats de ces essais ont démontré que le traitement des semences Fortenza permettait de réduire en début de saison les populations de pucerons du soja dans le soja lorsqu'il était appliqué à une dose de 83 mL de

Fortenza (50 mg de cyantraniliprole) par 100 kg de semences.

## **Conclusion**

Les renseignements soumis sont suffisants pour justifier l'ajout de l'allégation de réduction en début de saison des populations de pucerons du soja sur l'étiquette du produit Fortenza.

## **Références**

- |         |   |
|---------|---|
| 3188568 | 2021, Efficacy Summary Table for Fortenza in Soybean for control of Soybean Aphid, DACO: 10.2.3.1                           |
| 3188569 | 2020, Evaluate Fortenza for Soybean Aphids in Soybeans - Caged Field Studies (Controlled Field Environment), DACO: 10.2.3.3 |
| 3188570 | 2020, Evaluate Fortenza for Soybean Aphids in Soybeans - Caged Field Studies (Controlled Field Environment), DACO: 10.2.3.3 |
| 3188576 | 2019, Seed Treatment - Insecticide - Sales Support - 2019 US, DACO: 10.2.3.3  |
| 3188577 | 2020, Seed Treatment Insecticide - Development Support - 2020 Canada, DACO: 10.2.3.3  |
| 3188578 | 2021, Value Summary for Fortenza in Soybean for control of Soybean Aphid, DACO: 10.1  |

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2021

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9